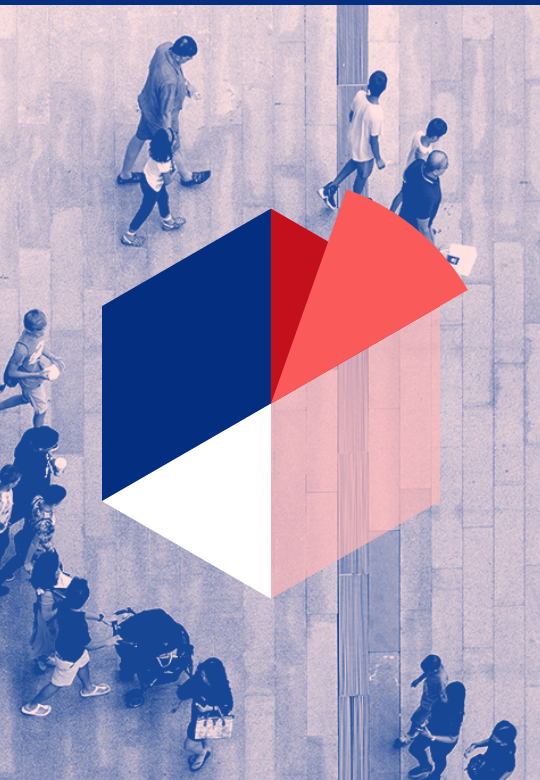


Les niveaux de vie augmentent sans freiner les inégalités

Insee Première • n° 2117 • Juillet 2026



En 2024, les niveaux de vie augmentent dans un contexte de net reflux de l'inflation. Cette hausse concerne toute l'échelle des niveaux de vie. Le niveau de vie médian des personnes vivant dans un logement ordinaire en France métropolitaine atteint 2 228 euros par mois et croît de 1,8 % en euros constants. Le niveau de vie des plus modestes augmente de 1,7 % et celui des plus aisés de 1,4 %. Ils sont principalement soutenus par la revalorisation des retraites et la hausse des salaires, supérieures à l'inflation, les taux de rendement élevés des placements financiers et, pour les plus modestes, par la revalorisation des prestations sociales.

Malgré le redressement des niveaux de vie des plus modestes, les inégalités de niveau de vie atteignent un niveau historiquement élevé en raison de la hausse des revenus du haut de la distribution.

En 2024, 9,8 millions de personnes occupant un logement ordinaire en France métropolitaine vivent sous le seuil de pauvreté monétaire (1 337 euros par mois). Le taux de pauvreté est stable par rapport à 2023 à 15,4 % et reste ainsi à son plus haut niveau depuis 1996, date de début de la série. L'intensité de la pauvreté, mesurée par l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, est en légère hausse. Le taux de pauvreté des retraités diminue et revient au niveau de celui des actifs (10,4 %). Les chômeurs et les familles monoparentales restent les catégories les plus touchées par la pauvreté.

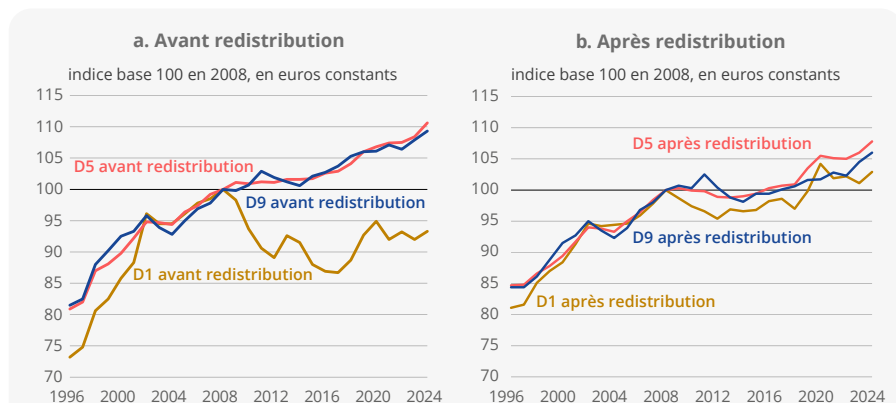
En 2024, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), la moitié des personnes vivant dans un logement ordinaire de France métropolitaine ont un **niveau de vie** annuel inférieur à 26 740 euros par unité de consommation. Ce niveau de vie **médian** correspond à un **revenu disponible** de 2 228 euros mensuels pour une personne seule et de 4 011 euros pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans.

Le niveau de vie médian augmente en 2024 de 3,8 % en euros courants. Dans le même temps, l'inflation est en net reflux (+2,0 % en moyenne annuelle après +4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022). Après prise en compte de l'inflation, le niveau de vie médian progresse de 1,8 % en euros constants, contre +1,0 % en 2023 ► **figure 1**. Le niveau de vie médian augmente ainsi en 2024 plus vite que les trois années précédentes. Cette hausse est portée par l'augmentation du niveau de vie médian **avant redistribution** (+2,0 % en euros constants) impulsée, d'une part, par la progression du taux d'emploi et la stabilité du taux de chômage et, d'autre part, par la hausse supérieure à l'inflation

des pensions de retraites et des revenus d'activité. Les retraites de base bénéficient au 1^{er} janvier 2024 d'une revalorisation de 5,3 % calculée à partir de l'inflation de

l'année précédente, nettement supérieure à celle de 2024. Le pouvoir d'achat des salaires des secteurs privé et public se redresse après avoir fléchi en 2023.

► 1. Principaux déciles de niveau de vie de 1996 à 2024



Note : Les données de 2020 présentent des fragilités liées aux difficultés de production en 2020.

Lecture : Avant redistribution, le niveau de vie plafond des 10 % des personnes les moins aisées (premier décile, D1) baisse de 6,7 % en euros constants entre 2008 et 2024 (indice 93,3, base 100 en 2008). Il augmente de 1,4 % entre 2023 et 2024.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire, dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2024.

Par ailleurs, les revenus des placements financiers restent élevés en 2024. Les rendements des livrets exonérés et de l'assurance-vie, dont les taux se sont globalement maintenus, ont augmenté en euros constants du fait de la baisse rapide de l'inflation en 2024.

Le niveau de vie des personnes les plus modestes se redresse

En 2024, le niveau de vie des personnes les plus modestes augmente en euros constants. Contrairement à 2023, année marquée par la baisse du niveau de vie des 30 % des personnes les plus modestes après prise en compte de l'inflation, les **déciles** inférieurs au niveau de vie médian progressent tous à un rythme proche de celui-ci. Le premier décile (D1), niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes, atteint 13 970 euros par unité de consommation. Il augmente de 1,7 % en euros constants, les deuxième et troisième déciles respectivement de 2,1 % et 1,8 %.

La progression des niveaux de vie des plus modestes tient principalement aux revenus avant redistribution : +1,4 % pour le premier décile de niveau de vie avant redistribution, +2,1 % et +1,7 % pour les deuxième et troisième. Avec la décline de l'inflation et une conjoncture restant favorable sur le marché du travail (le taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans atteint son plus haut niveau depuis 1975 et le taux de chômage reste stable à 7,4 % de la population active), les salaires augmentent en euros constants, en particulier pour les ouvriers et les employés. Les retraites de base bénéficient par ailleurs en 2024 d'une revalorisation supérieure à l'inflation de l'année.

Après redistribution, le niveau de vie des personnes les plus modestes est soutenu, en période de reflux de l'inflation, par la revalorisation de 4,6 % au 1^{er} avril 2024 de la majorité des prestations de solidarité (revenu de solidarité active, allocation aux adultes handicapés, prime d'activité, allocations logement) et celles des allocations familiales. Il est également soutenu par la revalorisation de 5,3 % au 1^{er} janvier 2024 de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa).

Le niveau de vie des plus aisés continue d'augmenter

En 2024, le niveau de vie des personnes les plus aisées progresse pour la deuxième année consécutive. Le neuvième décile (D9), niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés, atteint 48 580 euros par unité de consommation. Il croît de 1,4 % et le huitième décile (D8) de 1,6 % en euros constants. Le niveau de vie des

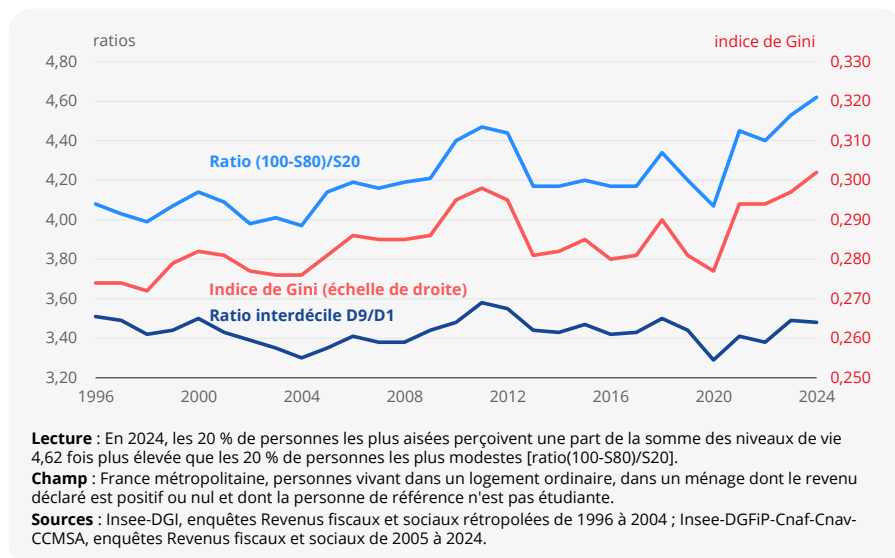
plus aisés est soutenu en 2024 par la revalorisation des pensions de retraite ainsi que par la hausse des revenus du patrimoine. Les taux de rendement des placements financiers restent élevés en 2024 alors que l'inflation diminue. Les revenus des capitaux mobiliers déclarés à l'administration fiscale, qui comprennent notamment les dividendes, augmentent fortement (+32 %). En haut de la distribution, l'anticipation de l'entrée en vigueur à partir de 2025 de la Contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR) a pu contribuer au versement accru de dividendes en 2024 [Pequignot et al., 2025].

Les inégalités sont à leur niveau le plus élevé depuis 30 ans

En 2024, malgré une progression générale des niveaux de vie pour l'ensemble de la distribution, deux des trois principaux indicateurs d'inégalités poursuivent leur hausse et atteignent leur niveau maximum depuis l'origine des séries en 1996.

L'**indice de Gini** augmente pour la deuxième année consécutive à 0,302 (+0,005 point) et atteint en 2024 un maximum depuis 1996 ► **figure 2**. Par ailleurs, les 20 % les plus aisés perçoivent 38,8 % de la somme des niveaux de vie, soit 4,6 fois plus [ratio (100-S80)/S20] que les 20 % les plus modestes qui en perçoivent 8,4 %. Ce rapport des sommes de niveaux de vie atteint ainsi un nouveau maximum. En effet, entre 2019 et 2024, la part détenue par les plus modestes a baissé de 0,5 point, tandis que la part perçue par les plus aisés a augmenté de 1,4 point. En revanche, le **rapport interdécile**, rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes, reste quasi stable entre 2023 et 2024 à 3,48 (-0,01 point), du fait d'une progression du D1 légèrement supérieure à celle du D9 (+1,7 % contre +1,4 %). Par construction, cet indicateur ne prend pas en compte l'augmentation des niveaux de vie au-delà du 9^e décile (+1,9 % pour le 95^e centile), qui tire à la hausse les deux autres indicateurs d'inégalité.

► 2. Indicateurs d'inégalités de 1996 à 2024



► 3. Indicateurs de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian de 2017 à 2024

Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 572	9 004	8 921	8 565	9 117	9 145	9 792	9 817
Taux de pauvreté (en %)	13,8	14,5	14,3	13,6	14,5	14,4	15,4	15,4
Seuil de pauvreté (en euros constants de 2024 par mois)	1 249	1 251	1 284	1 308	1 304	1 302	1 314	1 337
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros constants de 2024 par mois)	1 001	1 003	1 027	1 064	1 040	1 049	1 062	1 074
Intensité de la pauvreté (en %)	19,9	19,8	20,0	18,7	20,2	19,4	19,2	19,7

Notes : Les données de 2020 présentent des fragilités liées aux difficultés de production en 2020. Les données de 1996 à 2020 sont rétrosopées pour permettre une comparaison temporelle et peuvent donc différer des séries longues diffusées par ailleurs sur www.insee.fr avec des ruptures de série en 2010, 2012 et 2020.

Lecture : En 2024, le taux de pauvreté, défini comme la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian, s'établit à 15,4 %.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire, dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2016 à 2024.

Le taux de pauvreté se stabilise à son plus haut niveau

En 2024, le seuil de pauvreté monétaire, fixé à 60 % du niveau de vie médian, s'établit à 1 337 euros par mois et par unité de consommation ► **figure 3**. Il correspond à un revenu disponible mensuel de 1 337 euros pour une personne seule, 2 005 euros pour un couple, auxquels il faut ajouter 401 euros pour chaque enfant de moins de 14 ans et 669 euros pour chaque enfant plus âgé. En 2024, 9,8 millions de personnes résidant dans un logement ordinaire en France métropolitaine vivent en dessous de ce seuil. Un travail mené sur d'autres sources estime pour l'année 2021 le nombre de personnes en situation de pauvreté à 11,2 millions sur un champ plus large (DROM, personnes vivant en communautés, sans domicile, etc.) [[Martin, 2024](#)].

Le taux de pauvreté monétaire, c'est-à-dire la part de personnes pauvres dans la population, s'établit en 2024 à 15,4 % en France métropolitaine. Il est stable par rapport à 2023 et reste ainsi à son plus haut niveau depuis 1996, date de début de la série.

Les niveaux de vie des plus modestes se redressent certes en 2024, grâce à une situation sur le marché du travail toujours assez bien orientée et aux revalorisations du salaire minimum, des pensions de retraites et des prestations sociales alors que l'inflation ralentit. Mais ils n'augmentent pas plus vite que les niveaux de vie du milieu de l'échelle, qui profitent également d'une partie de ces effets. L'évolution du bas de la distribution étant similaire à celle du niveau de vie médian, donc du seuil de pauvreté, le taux de pauvreté reste stable ► **encadré**.

En 2024, la moitié des personnes en situation de pauvreté ont un niveau de vie inférieur à 1 074 euros par mois, inférieur de 19,7 % au seuil de pauvreté. Cet écart, nommé intensité de la pauvreté, est en hausse par rapport à 2023 (+0,5 point) : la progression des niveaux de vie est en effet moins forte en deçà du premier décile. L'intensité de la pauvreté retrouve un niveau proche de la moyenne observée depuis 1996 (19,8 %).

Le taux de pauvreté des retraités recule et rejoint celui des actifs

En 2024, le niveau de vie médian des retraités, soutenu par les revalorisations des pensions de retraite des régimes de base (+5,3 % au 1^{er} janvier) et de celles de l'Agirc-Arrco (+1,6 % au 1^{er} novembre, après +4,9 % au 1^{er} novembre 2023) augmente de 3,5 % en euros constants, contre +1,8 % pour l'ensemble de la population ► **figure 4**. Le niveau de

► Encadré – Pourquoi le taux de pauvreté ne baisse-t-il pas en 2024 ?

La mesure de la pauvreté monétaire produite par l'Insee et Eurostat repose sur une approche relative. Dans cette approche, une personne est considérée comme pauvre comparativement aux personnes situées au milieu de l'échelle des niveaux de vie de la population, et non par rapport à un montant de revenu donné a priori. Le seuil de pauvreté monétaire est ainsi défini en France et en Europe à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble de la population. Il s'ensuit que le seuil de pauvreté n'est pas un montant constant mais évolue chaque année comme le niveau de vie médian.

Le taux de pauvreté monétaire, soit la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, augmente lorsque le rythme d'évolution du niveau de vie des plus modestes est inférieur à celui du niveau de vie médian et diminue dans le cas contraire.

C'est ce qui explique qu'en 2024 le taux de pauvreté reste stable à 15,4 % malgré le redressement du niveau de vie des plus modestes (+1,7 % et +2,1 % en euros constants pour les deux premiers déciles de niveau de vie). En effet, le niveau de vie médian, et donc le seuil de pauvreté, ont augmenté à un rythme équivalent (+1,8 %). À titre de comparaison, selon un autre calcul, si le seuil de pauvreté était fixé en euros constants à son niveau de 2023, le taux de pauvreté monétaire diminuerait de 0,8 point entre 2023 et 2024.

► 4. Niveau de vie et taux de pauvreté selon le statut d'activité, en 2023 et 2024

Caractéristiques	2023				2024			
	Répartition de la population (en %)	Niveau de vie médian (en euros constants de 2024)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Répartition de la population (en %)	Niveau de vie médian (en euros constants de 2024)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Statut d'activité								
Actifs de 18 ans ou plus	46,4	28 660	3 060	10,4	46,4	29 240	3 090	10,4
Personnes en emploi	43,0	29 320	2 264	8,3	43,0	29 860	2 324	8,5
<i>Salariés</i>	37,3	29 370	1 574	6,6	37,1	29 940	1 624	6,9
<i>Indépendants</i>	5,7	28 760	690	19,2	5,9	28 860	700	18,4
Chômeurs	3,5	19 040	796	36,1	3,3	19 540	767	36,1
Inactifs de 18 ans ou plus	32,8	24 300	3 825	18,3	33,2	25 020	3 809	17,9
Retraités	23,7	25 920	1 683	11,1	24,1	26 830	1 601	10,4
Autres inactifs (dont étudiants)	9,0	18 820	2 142	37,3	9,2	18 940	2 208	37,6
Enfants de moins de 18 ans	20,8	23 690	2 907	21,9	20,4	23 820	2 918	22,4
Composition du ménage								
Personne de référence de moins de 65 ans	77,8	26 360	8 171	16,5	77,4	26 720	8 289	16,8
Personnes seules	10,4	24 590	1 343	20,3	10,3	24 980	1 327	20,2
Familles monoparentales	9,3	18 980	2 036	34,3	9,1	19 040	1 984	34,0
Couples sans enfant	12,2	33 250	529	6,8	12,2	33 890	539	6,9
Couples avec enfant(s)	41,5	26 970	3 586	13,6	41,6	27 520	3 806	14,3
Autres types de ménages	4,3	24 100	677	24,4	4,2	23 650	633	23,8
Personne de référence de 65 ans ou plus	22,2	25 920	1 620	11,4	22,6	26 790	1 528	10,6
Personnes seules	7,9	22 900	939	18,8	8,0	23 970	873	17,0
Couples	13,5	27 840	595	6,9	13,7	28 640	588	6,7
Autres types de ménages	0,9	23 410	86	15,5	0,9	24 780	67	11,6
Ensemble	100,0	26 280	9 792	15,4	100,0	26 740	9 817	15,4

Lecture : En 2024, le taux de pauvreté des salariés s'élève à 6,9 %. Il était de 6,6 % en 2023. Le taux de pauvreté des familles monoparentales s'élève à 34,0 %. Il était de 34,3 % en 2023.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire, dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2023 et 2024.

vie médian des retraités en logement ordinaire dépasse ainsi légèrement en 2024 celui de l'ensemble de la population.

Parmi les retraités les plus modestes, certains ont également bénéficié des hausses du minimum contributif et de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa). Ainsi en 2024, le taux de pauvreté des retraités baisse de 0,7 point pour s'établir à 10,4 %. Il retrouve un niveau équivalent à celui des actifs de 18 ans ou plus, après une période de forte inflation où le taux de pauvreté des retraités a dépassé plusieurs années de suite celui des actifs, en lien avec le calendrier décalé des revalorisations de pensions.

Plus d'un tiers des chômeurs restent concernés par la pauvreté

Après deux années marquées par une augmentation, le taux de pauvreté des chômeurs se stabilise en 2024 à 36,1 %. Le niveau de vie médian des chômeurs progresse de 2,6 %. Cette évolution contraste avec celle du niveau de vie des chômeurs les plus modestes, qui stagne (le niveau de vie plafond des 10 % des chômeurs les plus modestes diminue de 0,2 %).

Parmi les personnes en emploi, le niveau de vie médian des salariés augmente de 1,9 % sous l'effet du redressement des salaires en

2024. En revanche le taux de pauvreté des salariés s'établit en légère hausse à 6,9 % (+0,3 point par rapport à 2023).

Pour les salariés les plus modestes, la revalorisation du Smic (+1,1 % en janvier 2024 puis +2,0 % en novembre, soit +0,2 % en moyenne annuelle après prise en compte de l'inflation) est inférieure en 2024 à celle des retraites et des prestations sociales.

Le niveau de vie médian des indépendants évolue peu (+0,3 % en 2024) par rapport à l'ensemble de la population (+1,8 %). Cette moindre hausse s'explique par la part toujours en augmentation au sein des non-salariés des micro-entrepreneurs, aux niveaux de vie inférieurs. Le taux de pauvreté des indépendants diminue de 0,8 point à 18,4 %, après deux années de hausses consécutives, et reste très supérieur à celui des salariés.

Le taux de pauvreté des familles monoparentales diminue légèrement

En 2024, le taux de pauvreté des familles monoparentales diminue de 0,3 point, à 34,0 %. Cette légère baisse est portée par la hausse de la durée d'activité des personnes qui sont en emploi seulement une partie de l'année. Elle ne compense toutefois que très partiellement la forte augmentation intervenue en 2023, en dépit d'une revalorisation exceptionnelle en novembre 2022 de l'allocation de soutien familial : entre 2022 et 2024, le taux de pauvreté des familles monoparentales a ainsi augmenté de 2,2 points, contre 0,9 point pour l'ensemble de la population.

En 2024, 22,4 % des enfants vivent sous le seuil de pauvreté. Ce taux est en augmentation de 0,5 point, après

+1,3 point en 2023, et prolonge ainsi une tendance à la hausse observée ces dernières années. L'année 2022 avait été marquée par la mise en œuvre temporaire d'aides exceptionnelles, dont la non-reconduction en 2023 a particulièrement affecté les familles avec enfants. ●

Christelle Rieg, Arnaud Rousset (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Sources

Les statistiques présentées ici sont issues des [enquêtes Revenus fiscaux \(ERF\)](#) rétrospectives de 1996 à 2004 et des [enquêtes Revenus fiscaux et sociaux \(ERFS\)](#) de 2005 à 2024. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine dans un logement ordinaire et dans un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il recouvre une population de 63,8 millions de personnes fin 2024 et ne prend notamment pas en compte les personnes résidant en institution ainsi que les personnes sans domicile.

Depuis 1996, la mesure des revenus dans les ERFS a fait l'objet d'améliorations qui génèrent trois ruptures de séries, en 2010, 2012 et 2020, avec deux enquêtes disponibles pour chaque millésime. Dans cette étude, afin de pouvoir apprécier les évolutions sur longue période, les indicateurs ont été rétrospectés jusqu'en 1996 en chaînant leurs évolutions à méthodologie constante (soit en taux d'évolution, soit en variation de points).

► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'UC. Celles-ci sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales non contributives perçues, nets des impôts directs.

Le revenu **avant redistribution** d'un ménage est l'ensemble de ses revenus avant paiement des impôts directs (mais nets de cotisations sociales) et perception des prestations non contributives. Il comprend ici les revenus d'activité, les indemnités de chômage, les pensions et retraites, les revenus du patrimoine. Les composantes des revenus d'activité exonérées d'impôt et de cotisations sociales (heures supplémentaires, prime de partage de la valeur) sont incluses dans le revenu avant redistribution.

Si on ordonne une distribution, les **déciles** sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. La **médiane**, qui correspond également au cinquième décile, est la valeur qui partage cette distribution en deux parties d'effectifs égaux. Ainsi, la moitié de la population a un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian, l'autre moitié a un niveau de vie supérieur. Les **centiles** d'une variable sont les valeurs seuils de cette variable qui, lorsque l'on ordonne la population selon les valeurs de la variable, la partitionnent en 100 sous-populations de taille égale.

Le **rapport interdécile D9/D1** est le rapport entre le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % des ménages les plus aisés et celui en dessous duquel se situent les 10 % les plus modestes.

L'**indice de Gini** est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

► Pour en savoir plus

- « Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2024 », Insee Résultats, à paraître.
- Insee, Chiffres-clés, sous-thèmes « [Revenus – Niveaux de vie – Pouvoir d'achat](#) » et « [Pauvreté – Précarité](#) », juillet 2026.
- [Pequignot T., Bamuadila Nguanu K., Arnal O., « L'impôt sur le revenu 2024 a été plus dynamique que les revenus », DGFIP Statistiques n° 41, novembre 2025.](#)
- [Rieg C., Rousset A., « Niveau de vie et pauvreté en 2023 – Taux de pauvreté et inégalités s'accroissent fortement », Insee Première n° 2063, juillet 2025.](#)
- « [Emploi, chômage, revenus du travail](#) », coll. « Insee Références », édition 2025.
- [Martin H., « Depuis le milieu des années 1990, les inégalités de niveau de vie augmentent nettement avant redistribution mais de manière plus limitée après redistribution », in Les revenus et le patrimoine des ménages, coll. « Insee Références », édition 2024.](#)

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Maquette :
L. Lamy-Verdier

Code Sage : IP262117
ISSN 0997-6252
© Insee 2026
Reproduction partielle
autorisée sous réserve
de la mention de la
source et de l'auteur



Directeur de la
publication :
Fabrice Lenglard

Rédaction :
J.-P. Rathle

[@insee.fr](#)
[@InseeFr](#)
www.insee.fr

Insee